

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
5 avril 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Jean Jaurès à Saint Pargoire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise – M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André — M. LASSALVY Christian –M. GOMEZ René –Mme BARRAL Hélène- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles - - Mme FOURNEL Michèle – M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. ASENSI Raphaël –M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée – M. RUIZ Jean-François – M. ASTIE Michel– M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme WETZEL Anne Marie - Mme GUERRE Nicole – M. PALOC Eric

Absents excusés : M. SALASC Philippe – M. JOVER Jean Marcel - M. POUJOL Robert – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. - ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. AGOSTINI Jean André – M. ARNAL Richard – Mme VIVEN Isabelle –M. TOURET Jean Louis

Monsieur Jean Marcel JOVER donne procuration à Monsieur André SIDERIS
Monsieur Gérard CABELLO donne procuration à Monsieur Charles MANEIRO
Monsieur Claude CARCELLER donne procuration à Madame Françoise MARTIN
Monsieur Jean Paul BELLOC donne procuration à Monsieur Manuel DIAZ
Madame Anne Marie WETZEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

58-2005

Restauration des ruelles de la Circulade à Puéchabon : maîtrise d'ouvrage déléguée

Monsieur Jacques ANDRIEUX, rapporteur, explique que dans le cadre du programme d'action de l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, la commune de Puéchabon a programmé la fin des travaux de restauration des ruelles de la Circulade

Ces travaux, estimés à 160 000€, peuvent être subventionnés à hauteur de 80%.

La commune de Puéchabon a programmé de réaliser ces investissements sur la période 2005 – 2006. Néanmoins, pour des raisons budgétaires et techniques, son conseil municipal du (date à définir) a souhaité que la Communauté de communes accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes assurerait cette maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, le plan de financement étant le suivant

Coût des projets (en € HT)		Financement (en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	15 000	Etat – FNADT	32 000 20,0000%
Travaux	145 000	Union européenne	48 000 30,0000%
		Conseil Général	16 000 10,0000%
		Conseil Régional	32 000 20,0000%
Total	160 000	Total subventions	128 000 80,0000%
		Commune	32 000 20,0000%

Le Conseil, Oû l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration des ruelles de la Circulade par la commune de Puéchabon.
- D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération

Fait à Gignac, le 13 avril 2005

Le Président

Louis Villaret